

## Faculté de médecine



### MEFY2MC Master complémentaire en médecine physique et réadaptation



#### Gestion du programme

**CHIR** Département de chirurgie

Responsable académique : Henri Nielens

Contact : Secrétariat de médecine physique et réadaptation

Tél. 02 764 16 60

#### Commission d'enseignement

Président : J. De Nayer

Membres : DELTOMBE Thierry, HANSON Philippe, KNOOPS Philippe, LEJEUNE Thierry, MASQUELIER Etienne, NIELENS Henri, PLAGHKI Léon, RENDERS Anne, VANMARSENILLE Jean-Marie. Un représentant des MACCS.

#### Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

#### Objectif de la Formation

Ce programme de 2<sup>e</sup> cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine physique et réadaptation (A.M. du 20.10.2004 publié le 22.11.2004).

#### Conditions d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine physique et réadaptation, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine physique et en réadaptation (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

#### Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

#### Structure générale du programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein et comprend 4 ans au moins, consacrés aux techniques spécifiques de diagnostic et de traitement en matière de médecine physique et de réadaptation, y compris la réinsertion socioprofessionnelle des personnes handicapées, ainsi qu'au moins une année consacrée aux diverses techniques permettant de procéder aux examens neurophysiologiques. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

*N.B. un stage d'un an à l'étranger, dans un service agréé par la Commission de médecine physique et réadaptation, ou un stage dans un laboratoire de recherche est souhaité. Ce stage se fera de préférence durant la 3<sup>e</sup> ou la 4<sup>e</sup> année.*

#### Contenu du programme

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

**Première partie**

Une formation interuniversitaire consistant en des cours magistraux sur différents sujets de la médecine physique et de la réadaptation traitant du diagnostic et de l'évaluation des lésions, incapacités et handicaps et des traitements en médecine physique et réadaptation des affections de l'appareil locomoteur dont l'étiologie est traumatique, orthopédique, rhumatismale, neurologique, congénitale ou liée à une pathologie internistique. Cette formation doit préparer le MACCS à la connaissance de la réadaptation de l'enfant et de l'adulte tant fonctionnelle que sociale et professionnelle (y compris la prise en charge de la douleur et le reclassement). Il s'y ajoute une formation complémentaire dans le domaine de la réadaptation pulmonaire et/ou cardiaque. Les heures de cours interuniversitaires sont au nombre de 30h par an dont 4h.d'algologie.

Une formation intra-universitaire comprenant :

<u>MEFY2120</u>	Réhabilitation motrice et compléments de médecine physique[15h]	Léon Plaghki
-----------------	---	--------------

- Exercices encadrés (30h par an)
- Assistance aux séminaires de médecine physique et réadaptation des différents lieux de stages agréés ( voir sujets dans les différents domaines de la médecine physique et de réadaptation liés à la spécialité ci-dessus), à certifier dans le carnet de stage.(30h par an)
- Assistance, chaque année, à des séminaires dans d'autres spécialités (neuro-locomoteur, radiologie, réadaptation cardiaque, réadaptation pulmonaire, réadaptation pédiatrique&) et comprenant 10 heures d'algologie (anesthésie, psychiatrie, etc..) à certifier dans le carnet de stage (30h par an)

L'enseignement théorique des deux premières années s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (FUS).

**Deuxième partie**

Après les deux première années, le MACCS continue sa formation avec, entre autres :

- Assistance à des séminaires de perfectionnement en médecine physique et réadaptation (à certifier dans le carnet de stage)
- Assistance à des réunions scientifiques nationales et internationales
- Participation active annuellement à, au moins, un séminaire intra-universitaire
- Réalisation d'un article scientifique à présenter en fin de 4ème année et accepté pour publication comme auteur principal en 5ème année soit dans une revue avec comité de lecture représentative de la spécialité ou d'une spécialité annexe (orthopédie, neurologie, rhumatologie,&), soit indexée dans le Medline. Lorsqu'il s'agit d'une revue non indexée dans le Medline, l'accord préalable du responsable académique du master doit être obtenu.
- La commission d'enseignement recommande la présentation à l'examen du Board européen de la spécialité.

**Évaluation**

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

L'évaluation et l'examen final sont basés sur :

- la présence et la participation active aux séminaires de la spécialité (voir carnet de stage),
- la présentation d'un travail scientifique à une réunion scientifique nationale ou internationale et
- la publication comme auteur principal.

De plus est inclus dans l'évaluation globale le résultat de l'examen du Board Européen de médecine physique et réadaptation et l'évaluation par les différents maîtres de stage des capacités et aptitudes cliniques du candidat à exercer la médecine physique et réadaptation .

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine physique et réadaptation.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.